

Paris, le 9 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Engagement sur la lisibilité des garanties de complémentaires santé : un premier bilan très encourageant un an après sa signature

L'UNOCAM publie les résultats de la première enquête sur la mise en œuvre de *l'Engagement visant à améliorer la lisibilité des garanties de complémentaires santé*.

Cet Engagement professionnel, élaboré en concertation étroite avec les pouvoirs publics et signé le 14 février 2019 par l'UNOCAM et les principales fédérations d'organismes complémentaires d'assurance maladie, prévoit de réelles avancées pour améliorer la lisibilité des garanties de complémentaires santé, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme du 100 % santé.

Comme elles s'y étaient engagées, l'UNOCAM et les fédérations ont lancé fin 2019 une enquête auprès des organismes complémentaires pour vérifier la mise en œuvre effective des engagements pris au bénéfice des assurés.

Les résultats de cette enquête sont très positifs sur la dynamique engagée et montrent :

- Une **forte implication des organismes complémentaires** dans la démarche dès 2020 (réponses concernant 51 millions de personnes protégées) ;
- Une **harmonisation des libellés des principaux postes de garanties** par une très grande majorité d'organismes (92% des personnes protégées) ;
- La **diffusion bien engagée des 15 exemples de remboursement communs et en euros** pour les actes les plus fréquents (70% des personnes protégées).

Une nouvelle enquête sera conduite fin 2020 pour des résultats au premier trimestre 2021.

Au-delà des engagements pris, l'UNOCAM prépare de **nouveaux outils pédagogiques** destinés aux assurés pour « *Bien comprendre et bien choisir sa complémentaire santé* » qui seront largement diffusés.

Retrouvez toute l'actualité de l'UNOCAM sur le site [www.unocam.fr](http://www.unocam.fr)

#### **L'UNOCAM :**

Créée en 2005, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie est née de la volonté des principales familles de complémentaires santé – FNMF, FFA et CTIP- de travailler plus étroitement ensemble. Aujourd'hui, l'Union est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Conformément aux textes en vigueur, elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles avec les professions de santé aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM).

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 / [delphine.benda@unocam.fr](mailto:delphine.benda@unocam.fr)